

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-1992-106-132 R7	Diffusion : B	Date d'émission : 5 janvier 2005	Page : 1/3
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : 1992-106-132 R6		
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS		Type(s) de matériel(s) : Avions A310		
Certificat(s) de type n° 72 Fiche(s) de données n° 145				
Chapitre ATA : 53, 55, 57	Objet : Fatigue structurale			

1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A310 tous modèles concernés par tous numéros de série.

2. RAISONS :

L'objectif de cette consigne de navigabilité (CN) est de détecter ou de prévenir tout dommage associé à un phénomène de fatigue structurale.

La Révision 2 de cette CN supprime le texte 1.11 du paragraphe ACTIONS dont le contenu est traité par la CN 2005-002.

La Révision 3 de cette CN supprime la partie 1.14 du paragraphe 3 dont le contenu est traité par la CN F-2005-001.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

1. Appliquer les inspections et/ou modifications définies par les Bulletins Service AIRBUS suivants, aux seuils indiqués par chacun de ces Bulletins Service ou dans les 1000 vols à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente consigne de navigabilité à la Révision 3 (17/06/1995), à la dernière de ces deux échéances atteinte.

1.1. S.B. A310-53-2014 Révision 5 et Change Notice 5B :
Fuselage - Center Section - Reinforce bottom joint angle fitting at FR40.

1.2. S.B. A310-53-2016 Révision 5 :
Fuselage - Center Section - FR47 and FR54 area - Provide local reinforcement.

1.3. S.B. A310-53-2054 Révision 2 :
Fuselage - Center Section - Inspect frame reinforcement angle runout of FR46 between STGR21 and 22 LH/RH.



- 1.4. S.B. A310-53-2057 Révision 1 :
Fuselage - Center section - Inspection of the T-section connecting FR50A to the beam between FR50 and FR51 LH/RH.
- 1.5. S.B. A310-53-2059 Révision 1 :
Fuselage - Inspect the lower side panel at the lap joint with the upper side panel at FR47 and STGR22, LH/RH.
- 1.6. S.B. A310-55-2002 Révision 4 :
Stabilizers - Horizontal stabilizer structure - Reinforcement of junction parts.
- 1.7. S.B. A310-55-2004 Révision 3 :
Stabilizers - Horizontal stabilizer structure - Inspection program after reinforcement as per Service Bulletin n° A310-55-2002 embodiment.
- 1.8. S.B. A310-57-2002 Révision 2 :
Wings - Leading edge access panels landing - Lower skin - Inspection for cracks at bolt holes.
- 1.9. S.B. A310-57-2006 Révision 3 :
Wings - Holes around overwing refueling aperture at RIBS 13 and 14, inspection.
- 1.10. S.B. A310-57-2032 Révision 3 :
Wings - Upper skin forward of front spar - Inspection for cracks.
- 1.11. Supprimé [voir CN 2003-242(B)].
- 1.12. S.B. A310-57-2039 :
Wings - Center wing - Inspection of front spar web reinforcement.
- 1.13. S.B. A310-57-2046 Révision 6 :
Wings - Rear spar - Inspect the location for attachment of MLG forward pick up fitting.
- 1.14. Supprimé [voir CN F-100-00].
- 1.15. S.B. A310-57-2051 et Change Method OB :
Wings - Center wing box - Inspect treillis boom drain holes.
- 1.16. S.B. A310-53-2074 Révision 2 :
Fuselage - Tail cone - Inspect the lower horizontal-stabilizer cutout longeron, the corner fitting, the skin staple and the skin between FR87 and FR89 and between STGR24 and STGR27, LH and RH.
- 1.17. S.B. A310-57-2064 :
Fuselage - FR40 - Inspect upper corner fitting.
- 1.18. S.B. A310-57-2038 Révision 3 :
Wings - Stringer flanges at rib 14 wing bottom skin - Inspect for cracks.

Nota 1 : Pour les § 1.1, 1.10, [...] ; 1.17 et 1.18, appliquer les instructions des Bulletins Service cités ci-dessus, aux seuils définis ou dans les 1000 vols suivant la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité à la Révision 4, à la dernière de ces deux échéances atteinte.

2. Par la suite, répéter les inspections définies par les Bulletins Service cités au paragraphe 1 ci-dessus conformément aux intervalles indiqués par chacun de ces Bulletins Service, lorsque ceux-ci sont applicables.

Nota 2 : Les valeurs des seuils et intervalles qui sont établies et s'appliquent à chaque appareil dont la durée moyenne de vol est de 96 minutes devront être ajustées suivant les instructions définies par les Bulletins Service cités ci-dessus.

**4. DOCUMENTS DE REFERENCE :**

Bulletins Service AIRBUS :

A310-53-2014, -2016, -2054, -2057, -2059, -2074

A310-55-2002, -2004

A310-57-2002, -2006, -2032, [...], -2038, -2039, -2046, [...], -2050, -2064.

Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable.

5. DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 09 mai 1992

Révision 1 : 09 mai 1992

Révision 2 : 28 janvier 1995

Révision 3 : 17 juin 1995

Révision 4 : 15 juin 1996

Révision 5 : 28 novembre 1998

Révision 6 : 05 juillet 2003

Révision 7 : 15 janvier 2005.

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

AIRBUS SAS - Didier AURICHE - Fax : 33 (0)1 89 45 10.

7. APPROBATION :

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-12551 du 27 décembre 2004.

SUPERSEDED